

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 12 novembre 2025

Objet : Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay pour la période 2026-2030

Le 12 novembre 2025 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Givrand sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Représentants des maires du département de la Vendée :
 - M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
 - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
 - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
 - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- MM. Jean BROSSARD et Vincent PIPAUD, représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Hervé BREMAUD, président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Simon-Pierre GUILBAUD, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Avait donné un pouvoir :

- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie, à M. Hervé BREMAUD.

Etaient excusés ou absents :

- M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. André CLAUTOUR, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Christophe PEIGNET, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Tony GAUTIER, représentant de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	8	0	8
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	12	5	1	6
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	1	0	1
Total	40	14	1	15

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement l'animation des Commissions Locales de l'Eau, la communication et les études nécessaires à l'émergence, l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans le cadre de son 12^{ème} programme d'interventions couvrant la période 2025-2030.

Afin d'accompagner cette gouvernance, la Commission Locale de l'Eau, sa structure porteuse, et l'Agence de l'eau s'accordent au sein d'une feuille de route intégrant :

- les priorités d'actions de la CLE dont l'articulation avec les stratégies de territoire et les autres SAGE,
- les missions de la cellule d'animation de la CLE du SAGE,
- une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place,
- un questionnement sur l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.

Aussi, après en avoir présenté le contenu, Monsieur le Président propose d'adopter la nouvelle feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, pour la période 2026-2030, annexée à la présente délibération.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
15	15	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay adopte à l'unanimité sa feuille de route pour la période 2026-2030.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Signé électroniquement par : Hervé Bessonnet
Date de signature : 01/12/2025
Qualité : Président Syndicat Mixte
Marais Vie Lignerons Jaunay

Hervé BESSONNET



Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay

2026-2030



Table des matières

1	Préambule	3
2	Fiche d'identité synthétique du territoire de la démarche du SAGE Vie Jaunay	4
2.1	Contexte général	4
2.2	Historique de la démarche SAGE	5
2.3	Gouvernance du SAGE	6
2.3.1	Organisation de la CLE	6
2.3.2	Cellule d'animation	6
2.3.3	Structure porteuse	6
2.4	Articulation SAGE/Contrats Territoriaux (CT) ou Accords de Territoires (AdT)	7
3	Programme d'actions pluriannuel de la CLE	8
3.1	Chantiers prioritaires de la CLE sur la période 2026-2030	8
3.1.1	La formation/sensibilisation des élus	8
3.1.2	Finalisation du PTGE et mise en œuvre	8
3.1.3	Révision du SAGE	9
3.2	Accompagnement des démarches territoriales et synergie (Contrats Territoriaux (CT) – Accords de Territoire (AdT))	9
3.3	Cartographie des gouvernances du territoire	9
3.4	Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	10
4	Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel	10
5	Annexes	11
5.1	Annexe 1 : liste des communes situées pour tout ou partie sur le périmètre du SAGE Vie et Jaunay	11
5.2	Annexe 2 : façades maritimes de la France métropolitaine	12
5.3	Annexe 3 : carte de l'état d'avancement des SAGE situés sur le bassin Loire-Bretagne	13
5.4	Annexe 4 : calendrier prévisionnel et objectifs de production	14
5.5	Annexe 5 : budget prévisionnel	16

1 PREAMBULE

« Le 14 novembre 2024, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a validé son 12^e programme d'intervention. Dans la fiche action TER_1 « Accompagner les CLE et les gouvernances locales », l'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions.

L'accompagnement financier des animations des CLE s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau, qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.

Le présent document vient détailler le cadre type pour les feuilles de route des CLE, telles qu'elles sont attendues par l'agence de l'eau pour la mobilisation de ses financements. »

Extrait du cadre type pour la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Ce document reprend donc ce cadre type.

Il s'appuie également sur le travail réalisé précédemment, progressivement agrégé, de la première feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay établie pour la période 2019-2021, prolongée sur la période 2022-2024 à la dernière établie pour la période 2025-2027.



2 FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE DE LA DEMARCHE DU SAGE VIE JAUNAY

2.1 Contexte général

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) correspond au bassin versant de la Vie et du Jaunay qui s'étend sur 780 km² et concerne tout ou partie de 37 communes de Vendée (cf. liste en annexe 1), département inclus dans la Région des Pays de Loire.

Par ailleurs, il comprend une façade océanique correspondant à la façade « Nord Atlantique-Manche Ouest », dont la superficie dépasse largement le périmètre du SAGE, celle-ci étant définie des côtes de la Bretagne au sud Vendée (cf. carte en annexe 2).



Les SAGE voisins sont les suivants (du Nord-Ouest au Sud-Ouest) :

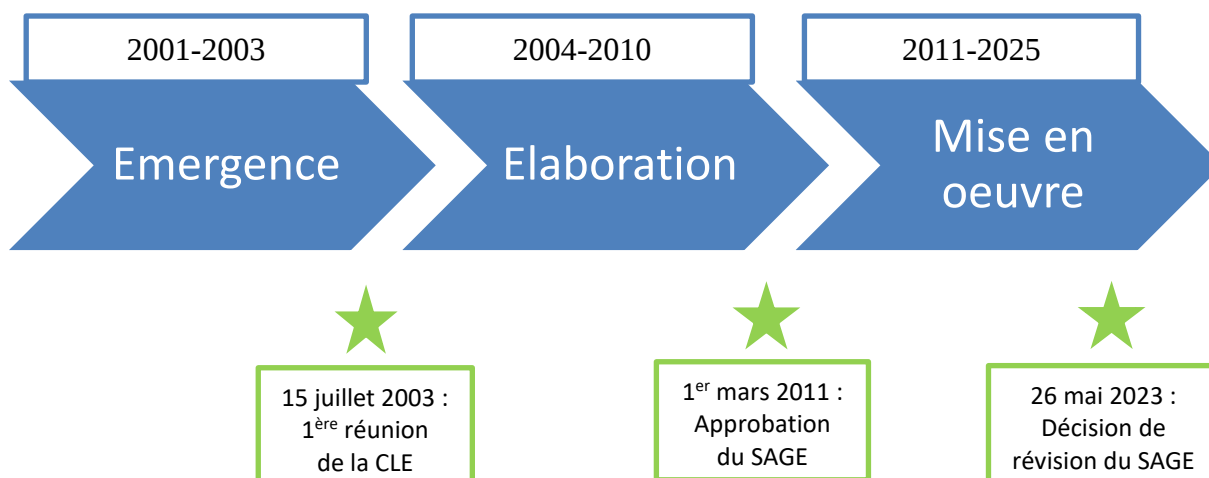
- Baie de Bourgneuf et marais Breton,
- Logne, Boulogne, Ognon et lac de Grand Lieu,
- Lay,
- Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers.

Enfin, le bassin versant de la Vie et du Jaunay fait partie du **bassin Loire-Bretagne** pour lequel est mis en place un comité de Bassin, lieu de concertation des acteurs de l'eau qui débattent et définissent ensemble les grands axes de la politique de l'eau à cette échelle, notamment à travers l'élaboration et l'adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) auquel les SAGE doivent être compatibles. A cet effet, le comité de bassin donne un avis sur les projets de SAGE.

La carte en annexe 3 présente l'état d'avancement des SAGE du bassin Loire-Bretagne.

2.2 Historique de la démarche SAGE

Les principales étapes du SAGE depuis son émergence sont synthétisées dans la **frise chronologique** ci-dessous et les dates clés sont rappelées :



Les dates clés du SAGE Vie et Jaunay

2001-2003 : Phase d'émergence

- **5 mars 2001 :** Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE
- **12 juillet 2002 :** Arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE
- **15 juillet 2003 :** Réunion instituant la CLE. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

2004-2010 : Phase d'élaboration

- **2004/2010 :** Etudes d'élaboration du SAGE et consultation sur le projet
- **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010 :** Enquête publique
- **10 janvier 2011 :** Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE
- **1^{er} mars 2011 :** Approbation par M. le préfet de la Vendée

2011-2025 : Phase de mise en œuvre

- **2011-2020 :** Mise en œuvre du SAGE et engagement des études complémentaires
- **2021 :** Validation de l'état des lieux du SAGE actualisé
- **2023 :** Décision de révision du SAGE (adoption de la déclaration d'intention)

Depuis [l'approbation du SAGE](#), sa mise en œuvre opérationnelle s'effectue à travers différents **contrats déclinant des programmes d'actions pluriannuels et multithématiques** : Contrats Régionaux de Bassin Versant, Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides, [Contrats Territoriaux Eau](#) puis plus récemment Accord de Territoire.

En lien avec le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE a réalisé des **études complémentaires**, en particulier sur les têtes de bassin versant et le taux d'étagement. Sur la question de la gestion quantitative, un [Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau \(PTGE\) est en cours](#) avec une étude Hydrologie Milieux Usages Climat terminée et validée.

[L'état des lieux du SAGE](#) a été actualisé et un [tableau de bord](#) est édité chaque année depuis 2021.

Une modification du SAGE a eu lieu par [arrêté préfectoral en date du 04/12/2018](#) et une autre est en cours, toutes les deux en lien avec l'article 5 du règlement.

[Par délibération du 26 mai 2023](#), la CLE a décidé de procéder à la **révision totale du SAGE Vie Jaunay** et a adopté une [déclaration d'intention](#).

2.3 Gouvernance du SAGE

2.3.1 Organisation de la CLE

La Commission Locale de l'Eau, entièrement renouvelée par arrêté préfectoral n° 20-DDTM85-739 signé le 6 janvier 2021, compte **41 membres**. Depuis des arrêtés préfectoraux modificatifs ont été pris afin d'intégrer au fil de l'eau les changements pouvant intervenir dans les représentations des différentes structures et associations.

La CLE est présidée par M. Hervé BESSONNET, maire de Notre-Dame-de-Riez, également président de la structure porteuse du SAGE, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

La CLE a mis en place un **Bureau** comptant 18 membres dont 3 vice-présidents : MM. Jean TESSIER, Bernard METAIREAU et Lucien PRINCE.

Trois commissions de travail ont été définies par la nouvelle CLE : « **Milieus aquatiques** », « **Pollutions diffuses** » et « **Gestion quantitative** ». Un groupe communication est également constitué.

Pour en savoir plus : <https://vie-jaunay.com/le-sage/la-commission-locale-de-leau>

2.3.2 Cellule d'animation

Une équipe d'animation, basée à Givrand au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, est constituée afin de réaliser les missions liées au SAGE :

- animation de la CLE et de ses commissions,
- coordination du SAGE et de ses contrats de mise en œuvre,
- coordination et suivi des études (élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - PTGE et révision du SAGE),
- collecte, organisation et valorisation des données relatives à l'eau sur le bassin versant,
- communication.

Pour assurer ces missions, l'équipe d'animation est composée, pour l'année 2025, de 3 équivalents temps plein (ETP) :

- 1 ETP pour l'animation principale du SAGE,
- 1 ETP pour la gestion du Système d'Information Géographique et l'élaboration du tableau de bord du SAGE et le suivi du PTGE,
- 0,5 ETP pour la communication,
- 0,5 ETP pour le secrétariat.

2.3.3 Structure porteuse

Le Syndicat Mixte, structure porteuse du SAGE, est un syndicat exclusivement à la carte. Chaque membre peut donc adhérer pour tout ou partie des **4 missions exercées par le syndicat mixte** :

- mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » (GEMAPI – items 1,2 et 8),
- mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants » (GEMAPI – item 8),
- mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay (hors GEMAPI – item 12),
- mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable » (hors GEMAPI – item 3).

Les six intercommunalités du bassin versant adhérent à la mission SAGE : quatre communautés de communes (Challans Gois Communauté, Vie et Boulogne, Pays des Achards, Océan Marais de Monts) et deux communautés d'agglomération (Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et La Roche sur Yon Agglomération).

En outre, le Conseil Départemental de la Vendée et les 6 associations syndicales de marais sont associés aux missions du Syndicat Mixte, à titre consultatif.



Le budget et les décisions sont votés par un comité syndical composé de 40 représentants des membres du syndicat. Un bureau est également en place.

9 agents composent l'équipe du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, dont 2 agents administratifs et 7 agents techniques, avec renfort ponctuel en saisonniers.

Les missions s'organisent selon 3 pôles :

- fonctionnement général, sous la responsabilité de M. Ludovic PRIOU, technicien principal ;
- entretien et restauration des cours d'eau et des marais, sous la responsabilité de M. Ludovic PRIOU, technicien principal ;
- SAGE, sous la responsabilité de Mme Anne PAPIN, ingénieur principal.

Pour en savoir plus sur le syndicat mixte : <https://vie-jaunay.com/accueil/le-syndicat-mixte>.

2.4 Articulation SAGE/Contrats Territoriaux (CT) ou Accords de Territoires (AdT)

Une stratégie territoriale et une feuille de route ont été définies sur la période 2022-2027 et se sont concrétisées par un [Contrat Territorial Eau 2022-2024](#) aujourd'hui mis en œuvre et dont le bilan a été réalisé, **poursuivi par un Accord de Territoire sur la période 2025-2027**.

Le Contrat Territorial et l'Accord de Territoire sont coordonnés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et font l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée.

4 volets sont développés :

- milieux aquatiques,
- pollutions diffuses,
- global,
- complémentaire.

3 PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL DE LA CLE

3.1 Chantiers prioritaires de la CLE sur la période 2026-2030

3.1.1 La formation/sensibilisation des élus

Suite aux élections municipales prévues en mars 2026, les conseils municipaux et communautaires seront renouvelés ainsi que les représentations au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Aussi, il semble essentiel, dès l'année 2026, de sensibiliser et former les nouveaux élus aux enjeux de l'eau, en lien avec les autres politiques publiques.

Cette question a été anticipée dès 2020 et a conduit à la co-construction d'un cycle de formations inter-SAGE par le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le concours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les structures de bassin impliquées au démarrage du projet :

- Syndicat Grand-Lieu Estuaire,
- Etablissement Public Territorial de Bassin Sèvre Nantaise,
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Cette démarche a été récompensée d'un trophée de l'eau. D'autres syndicats de bassin versant ont rejoint le projet, parmi eux, le Syndicat Mixte Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers.

Pour 2026, il est prévu de publier et diffuser un guide de l' élu sur l'eau et de poursuivre les sessions de formation thématiques.

3.1.2 Finalisation du PTGE et mise en œuvre

Concernant la gestion quantitative, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours d'élaboration depuis son émergence en 2020.

En juin 2021, la Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour son élaboration. L'étude "Etat des lieux - diagnostic de territoire (Etude Hydrologie Milieux Usages Climat - HMUC)" a débuté en avril 2022 et a été restituée et validée par le COPIL en mai 2023.

La Commission Locale de l'Eau a décidé ensuite des valeurs de débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables lors de la réunion du 7 novembre 2023 (choix du scénario 1), ainsi que des modalités de prélèvements hors période de basses eaux. Les déficits à résorber en période de basses eaux ont été évalués.

Conjointement à cette étude, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise un inventaire des prélèvements et une caractérisation des plans d'eau.

Depuis 2024, la phase 3 de la feuille de route du PTGE est engagée avec l'étude de co-construction des scénarios et d'identification d'un programme d'actions.

Pour en savoir plus : <https://vie-jaunay.com/nos-actions/la-gestion-quantitative-de-leau>.

Pour 2026, il est attendu :

- **la répartition des volumes prélevables par usage,**
- **la validation du PTGE,**
- **l'engagement dans la mise en œuvre du PTGE avec la recherche de financements.**

A compter de 2028/2029, un certain nombre d'actions pourront être pleinement intégrées dans un nouvel accord de territoire qui inclurait donc une nouvelle thématique, celle de la gestion quantitative.

3.1.3 Révision du SAGE

La CLE a délibéré en mai 2023 en faveur de la révision du SAGE avec les objectifs suivants :

- s'adapter à l'évolution du contexte réglementaire et territorial,
 - o mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027,
 - o intégrer les compléments d'études réalisés et en cours :
 - têtes de bassin versant,
 - taux d'étagement et de fractionnement (connaissance des ouvrages),
 - gestion quantitative et changement climatique,
 - cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau,
 - cartographie des zones humides ;
- intégrer les évolutions du territoire et mettre à jour les données ;
- clarifier le document afin de faciliter son appropriation et son efficience :
 - o dispositions ou règles obsolètes, difficiles à mettre en œuvre,
 - o intérêt des fiches actions ?
 - o document plus synthétique avec des documents annexes.

L'engagement dans les études nécessaires pour conduire la révision était prévu en 2025 mais l'Agence de l'eau n'étant pas en mesure de financer ces études, la révision a été suspendue.

Celle-ci est donc reportée sur 2026 et se poursuivra jusqu'en 2028. Elle intégrera une adaptation du périmètre du SAGE Vie Jaunay dans l'objectif d'une mise en cohérence avec les SAGE voisins.

3.2 Accompagnement des démarches territoriales et synergie (Contrats Territoriaux (CT) - Accords de Territoire (AdT))

La cellule d'animation accompagne l'émergence et l'élaboration des accords de territoire, leurs suivis comme ceux des contrats territoriaux, en veillant à la bonne prise en compte des principales orientations du Sage. La feuille de route intègre notamment un tableau présentant le calendrier d'élaboration des accords de territoire et de mise en œuvre des CT et AdT (avec l'appui de l'agence de l'eau).

Comme indiqué dans le paragraphe 2.4 la stratégie opérationnelle a été définie sur la période 2022-2027 sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été mise en œuvre via un contrat territorial 2022-2024 et un accord de territoire 2025-2027. En 2027, il est prévu l'engagement de l'étude bilan sur les 6 ans du programme d'actions, la définition d'une nouvelle stratégie en 2028 conduisant à une nouvelle programmation pluriannuelle et multithématique à compter de 2029.

3.3 Cartographie des gouvernances du territoire

L'agence invite les membres de la CLE à développer leur vision à long terme sur l'organisation des compétences et des gouvernances dans le domaine de l'eau sur leur territoire. Pour cela, l'agence demande à la CLE de mener un travail en deux étapes :

- élaborer une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place (exemple : accord de territoire, PCAET, plan d'alimentation territoriaux, OUGC...). La feuille de route intègre le calendrier de réalisation de cette cartographie, qui doit être achevée au plus tard fin 2027.
- questionner l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.

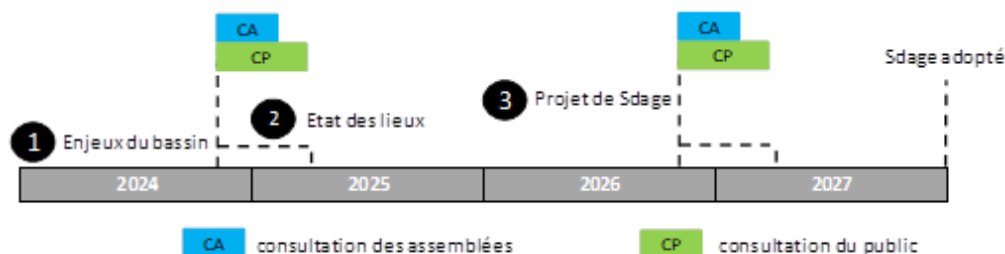
Cette cartographie sera produite au cours du premier semestre 2026.

3.4 Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

La CLE et la cellule d'animation participent aux travaux de la directive cadre sur l'eau (DCE) à travers des temps d'implication :

- d'appui technique (concertation état des lieux / Sdage / Programme de mesures),
- de participation aux consultations (enjeux, Sdage et Programme de mesures).

Le calendrier de travail global du cycle 4 de la DCE est le suivant :



Depuis 2024, les CLE :

- ont participé à la concertation technique sur l'état des lieux (de début décembre 2024 à fin mars 2025) ;
- se sont prononcées, au titre des assemblées réglementairement consultées, sur le projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025) ;
- ont émis un avis sur le volet stratégique du programme de mesures (de février à juin 2025).

La prochaine participation des CLE sera sur le projet de SDAGE 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées qui se déroulera de fin novembre 2026 à fin mars 2027. La CLE renouvelée suite aux élections municipales de mars 2026 délibèrera sur cette période, vraisemblablement en mars 2027, comptant sur un arrêté préfectoral de renouvellement de la CLE pris en janvier 2027.

4 CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL PLURIANNUEL

Le calendrier prévisionnel, les objectifs de production et le budget prévisionnel font l'objet des annexes 5.4 et 5.5.

5 ANNEXES

5.1 Annexe 1 : liste des communes situées pour tout ou partie sur le périmètre du SAGE Vie et Jaunay

Le périmètre du SAGE Vie et Jaunay correspond au territoire recueillant toutes les eaux alimentant le fleuve La Vie dont l'embouchure se situe à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Historiquement les deux affluents principaux de la Vie, le Jaunay en rive gauche et le Ligneron en rive droite étaient également des fleuves débouchant directement dans l'océan Atlantique. Suite aux évolutions naturelles du littoral et aux aménagements humains, il n'existe aujourd'hui qu'une seule embouchure : le Havre de Vie et qu'un seul fleuve : la Vie.

Le réseau hydrographique comprend 950 km de cours d'eau dont 400 km de cours d'eau principaux et 5 400 ha de marais rétro-littoraux doux et salés. Le bassin versant s'étend sur 780 km² et concerne tout ou partie des 37 communes du Nord-Ouest de la Vendée :

- L'Aiguillon-sur-Vie
- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Beaulieu-sous-la-Roche
- Bellevigny
- Brétignolles-sur-Mer
- La Chaize-Giraud
- La Chapelle-Hermier
- La Chapelle-Palluau
- Challans
- Coëx
- Commequiers
- Le Fenouiller
- La Genétouze
- Givrand
- Grand'Landes
- Landeronde
- Landevieille
- Les Lucs-sur-Boulogne
- Maché
- Martinet
- Notre-Dame-de-Riez
- Palluau
- Le Poiré-sur-Vie
- Saint-Christophe-du-Ligneron
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Georges-de-Pointindoux
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-de-Riez
- Saint-Julien-des-Landes
- Saint-Maixent-sur-Vie
- Saint-Paul-Mont-Penit
- Saint-Révérend
- Sainte-Flaive-des-Loups
- Soullans
- Venansault

5.2 Annexe 2 : façades maritimes de la France métropolitaine

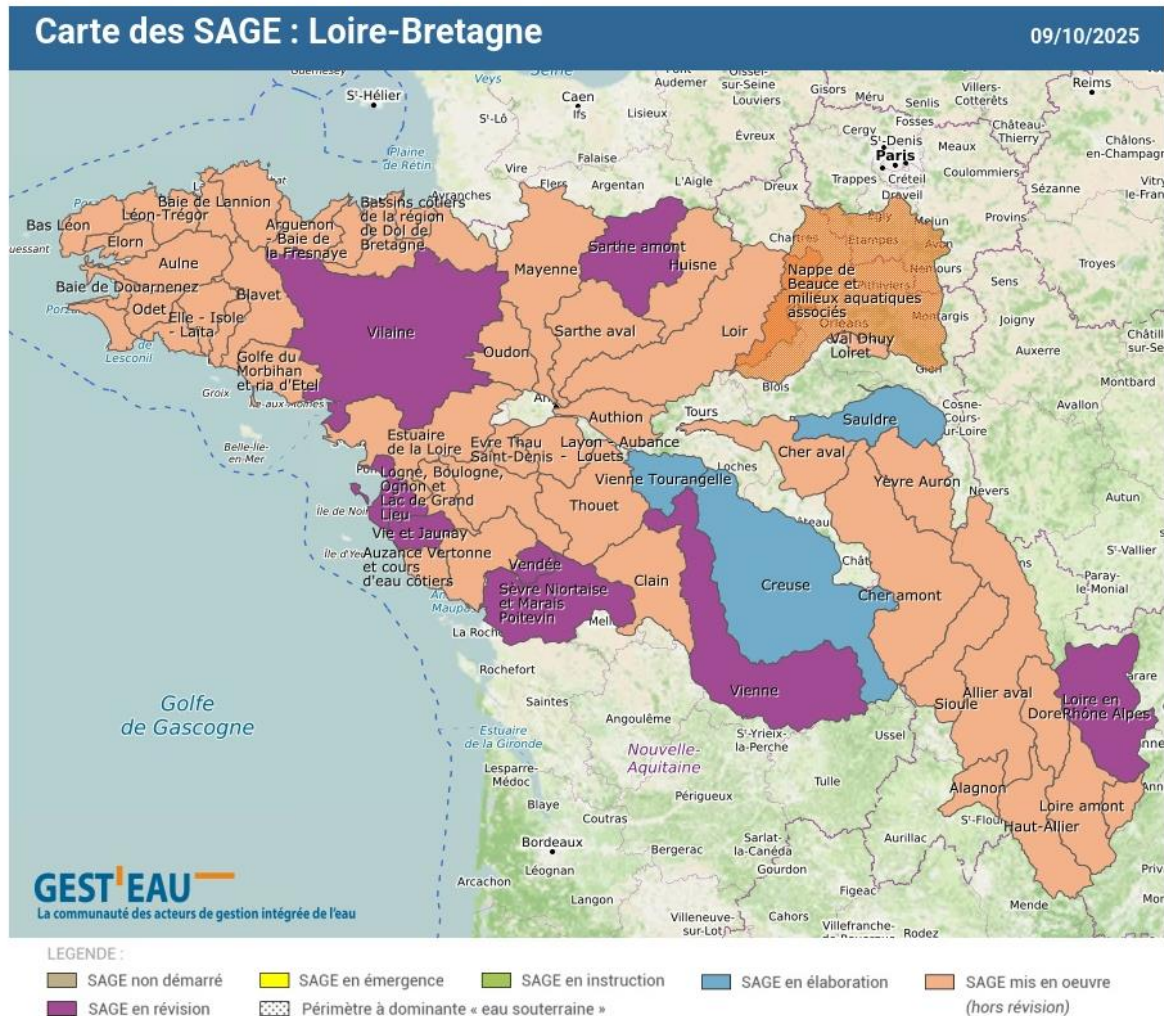


Source : Stratégie de façade maritime – Document stratégique de la façade Nord-Atlantique – Manche Ouest – Ministère de la Transition écologique et solidaire, adopté le 24 septembre 2019.

https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_vf_cle6e72f2.pdf

5.3 Annexe 3 : carte de l'état d'avancement des SAGE situés sur le bassin Loire-Bretagne

Carte et liste des 58 SAGE du bassin Loire-Bretagne



Source : site internet GEST'EAU - La communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau
<https://www.gesteau.fr/sage/map/bassin/FR000004>

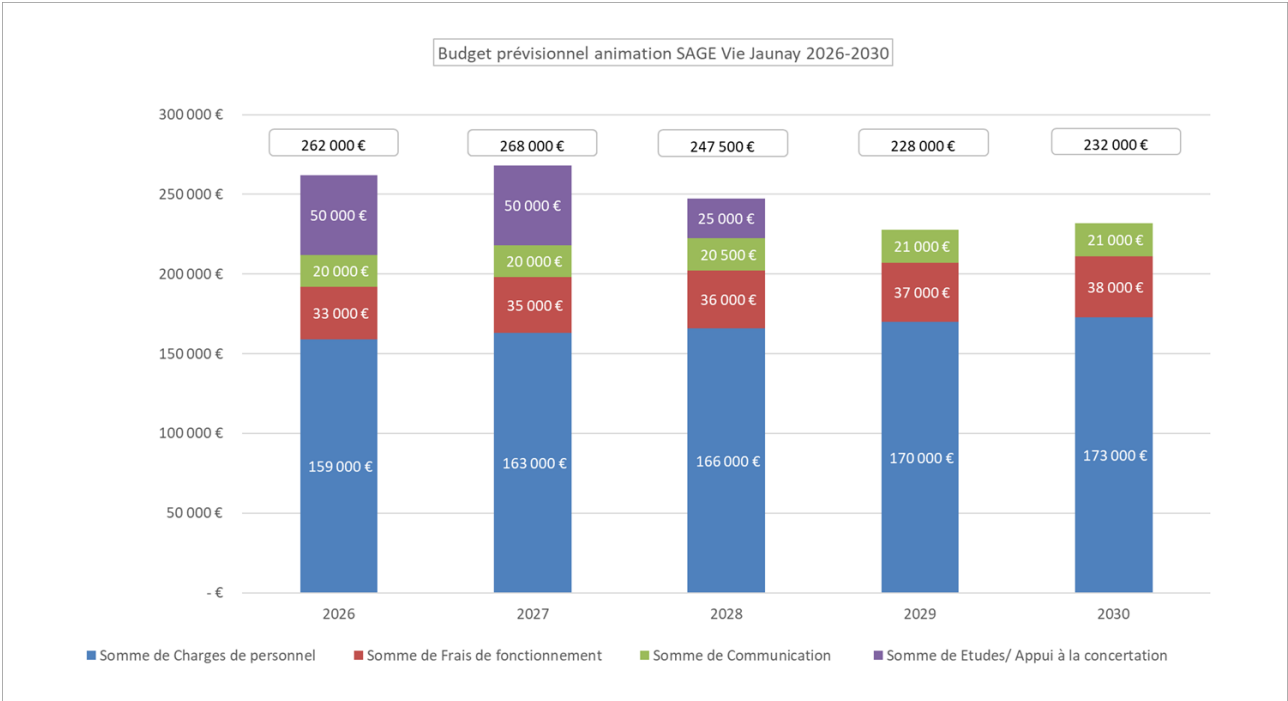
5.4 Annexe 4 : calendrier prévisionnel et objectifs de production

Tableau de suivi des actions du SAGE Vie Jaunay 2026 - 2030

Synthèse de la feuille de route																			
2026 - 2030																			

Programme prévisionnel	Objectifs de production
Formation des nouveaux élus	Organisation de temps de sensibilisation pour les élus chaque année Publication et diffusion d'un guide de l' élu sur l'eau
Finalisation du PTGE	Etude de co-construction du PTGE terminée PTGE validé par le comité de pilotage et transmis au Préfet référent
Révision du SAGE	Rapport d'état des lieux actualisé Cahier des charges de l'étude de révision du SAGE validé par la CLE Bilan du SAGE réalisé et approuvé par la CLE Débat sur les nouveaux enjeux en CLE Projets de PAGD et règlement rédigés Délibération de la CLE adoptant le projet SAGE révisé
Accompagnement des démarches territoriales	Présentation de l'évaluation du Contrat Territorial Eau 2022-2024 et de l'accord de Territoire 2025-2027 et adoption par la CLE d'une nouvelle stratégie
Cartographie des gouvernances	Carte des gouvernances locales Présentation et débat en Bureau et en CLE sur l'adéquation enjeux/gouvernances
Implication dans le cycle de la Directive Cadre sur l'Eau	Délibération de la CLE sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

5.5 Annexe 5 : budget prévisionnel



Pour mémoire, budget prévisionnel lié à la coordination agricole de l'Accord de Territoire 2025-2027

